

Radiodiffusion—Loi

Il est temps, après des années et des années de discussions sur l'utilisation des programmes télévisés dans nos écoles et dans nos universités que la Canadian School Trustees' Association, les associations d'enseignements et d'autres groupes puissent participer aux travaux du comité pour qu'on s'emploie à régler les difficultés de tous ordres.

Voici un extrait d'une lettre que la Canadian School Trustees' Association a envoyée au président du Conseil privé et je cite:

Voilà huit ans qu'on étudie ce bill et qu'on le rejette; et ce uniquement à cause du sort qui est réservé habituellement aux initiatives parlementaires qui naissent ailleurs que dans les rangs des ministériels. Ce bill n'a jamais été véritablement étudié par un comité de la Chambre bien que tout porte à croire que les députés de tous les partis à la Chambre se prononceraient certainement en faveur de cette mesure. Il y a sept ans, on a eu la chance de l'expédier; mais bien que nous ayons fait venir des gens des quatre coins du pays, la réunion n'a pas pu avoir lieu à cause d'événements graves qui se sont produits à la Chambre; Et nous n'avons jamais pu exprimer nos témoignages pas plus que les autres intéressés, dont les représentants de la Fédération canadienne des enseignants.

Le gouvernement a dit que si je retirais ce bill, il en renverrait l'objet au comité, ce qui s'est effectivement produit. Des enseignants et des administrateurs d'école de tout le Canada sont venus participer à la réunion mais aucun député libéral ne s'y est présenté, chose que je trouve insultante. J'espère qu'on ne vas pas nous faire le même affront cet après-midi au sujet du système éducatif de notre pays.

Nous demandons encore une fois que le bill soit renvoyé au comité pour que tous les intéressés puissent faire connaître leur opinion aux députés et sénateurs et que ceux-ci puissent se faire une idée de la question en toute connaissance de cause.

La lettre de la Canadian School Trustees' Association se poursuit en ces termes:

En Grande-Bretagne et aux États-Unis on commence à permettre l'enregistrement d'antenne pour des fins éducatives ou non-lucratives. Mais, au Canada, nous en sommes encore au point mort. Ce sont les élèves dans les salles de classe qui y perdent réellement. Cela est regrettable à une époque où les privilèges de l'enregistrement d'antenne pourraient grandement contribuer à sensibiliser les élèves aux réalités de leur pays.

Cela semble si peu de chose que de demander de renvoyer le bill ou au moins le sujet du bill au comité. En outre, M. C. H. Witney, administrateur délégué de la Canadian School Trustees' Association, a adressé une lettre au secrétaire d'État préconisant le renvoi du bill ou du sujet du bill au comité. Il rappelait qu'aux États-Unis le représentant Kastenmeir, président du sous-comité judiciaire de la Chambre des représentants, avait tenu des audiences aux fins de discuter de la question de l'enregistrement d'antenne. Le 3 avril 1979, on créait un comité spécial chargé d'arrêter des principes directeurs. Ce comité, aux États-Unis, comprenait des représentants des principaux réseaux, des syndicats, des guildes et du monde de l'enseignement. Voilà ce que nous demandons au Canada mais absolument rien ne se fait.

● (1610)

J'ai reçu d'autres commentaires d'organismes intéressés. Le comité consultatif du Conseil des écoles séparées du grand Toronto affirme dans un mémoire préparé à l'intention du directeur de l'enseignement que le bill «apporterait un utile prolongement de l'emploi des renseignements magnétoscopiques dans notre réseau scolaire». Le comité dit dans son mémoire:

... «les émissions de radio et de télévision prévues comme éléments du programme d'études des écoles primaires et secondaires...» peuvent empêcher d'utiliser d'excellentes émissions. L'émission Man Alive serait exclue aux termes

de cette définition et, pourtant, elle est l'émission que l'on demande le plus souvent d'enregistrer au magnéscope. Refuser le droit d'enregistrer au magnéscope les émissions d'informations limiterait aussi l'initiative des enseignants qui pourraient insérer ces émissions dans leurs programmes de cours. Par exemple, dans le cours d'histoire de 9^e année, on enseigne les rapports entre francophones et anglophones et les émissions d'informations pourraient fournir une matière utile.

Des problèmes juridiques graves ont surgi pour certaines écoles au Canada et des poursuites ont été entamées contre 14 cégeps, établissements d'enseignement post-secondaires au Québec. Ces poursuites ont été intentées par un groupe qui représente des artistes et des réalisateurs. Le groupe tente de recouvrer \$990,000 pour la reproduction illégitime de bandes vidéo. On poursuit les cégeps pour fraude institutionnalisée et il est évident que des modifications à la loi sur le droit d'auteur s'imposent. Le meilleur endroit où discuter de ces modifications serait au comité.

Je vois ici cet après-midi le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) qui, me dit-on, doit incessamment présenter des modifications à la loi sur le droit d'auteur. J'espère qu'il présentera sa mesure prochainement car elle aiderait certainement nos écoles à se procurer des films éducatifs. Des divisions scolaires en Colombie-Britannique et au Manitoba ont également été menacées de poursuites judiciaires, monsieur l'Orateur. Vous voyez donc qu'il est grand temps que nous volions à leur secours.

En juillet 1975, la BBC et ITCA en Angleterre ont permis aux écoles et aux autres maisons d'enseignement d'enregistrer des émissions éducatives afin de pouvoir les utiliser plus tard. Ces deux organismes ont dû conclure les arrangements nécessaires avec les artistes, les syndicats, les actionnaires et les autres ayant-droit. On n'a pas pensé qu'il s'agissait là d'une difficulté insurmontable pour les réseaux, les autorités scolaires et le gouvernement du Royaume-Uni. Je pense que c'est un problème que nous pouvons résoudre au Canada en faisant un petit effort dont la première étape serait de renvoyer ce bill au comité pour qu'il en fasse une étude plus approfondie. J'espère que le gouvernement nous donnera une réponse favorable cet après-midi.

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, mon parti et moi-même avons l'intention d'appuyer ce bill en principe. Nous aimerions qu'il soit renvoyé au comité pour être discuté plus à fond et nous espérons que les députés d'en face ne le feront pas échouer en prolongeant la discussion, et ce, pour une très bonne raison.

Premièrement, c'est une mesure législative très importante qui pourrait améliorer l'enseignement dans les écoles et les collèges du pays. Deuxièmement, je me demande combien de députés se rendent compte à quel point l'usage des magnétoscopes s'est répandu. J'ai ici quelques statistiques qui indiquent à quel point ces appareils ont proliféré. Ils ne sont pas vraiment confinés aux maisons, aux stations de radio ou de télévision. On s'en servira dans les écoles et dans d'autres institutions, et on s'en sert déjà. Je dis donc seulement à propos de ce bill que l'utilisation d'appareils de ce genre se répandra de plus en plus et que l'on reproduira les propriétés intellectuelles de toute façon. On le fait déjà. Il n'y a rien que nous ou quiconque puissions faire pour freiner ce progrès technique. Rien ne peut l'arrêter. C'est assez semblable à la technologie des satellites et des stations terriennes, et nous devons adapter notre législation à la technologie nouvelle. Si nous ne le faisons pas, nous assisterons à une croissance fantastique d'infractions